

Concours d'écriture de la ville de Senlis

J'écris à un héros
ou à une héroïne
de notre temps.

Remise des textes
jusqu'au 9 janvier 2026



Règlement et inscription sur :
www.ville-senlis.fr/concours-ecriture

Règlement

Article 1

Ce concours se déroule **du lundi 1^{er} septembre 2025 au vendredi 9 janvier 2026**. Il est ouvert aux collégiens, aux lycéens et aux adultes du territoire français. Une seule participation par personne est acceptée. Le thème est : *J'écris à un héros ou à une héroïne de notre temps*

Article 2

Ecrire un texte qui répondra obligatoirement aux contraintes suivantes :

- 1) Le texte doit obligatoirement être écrit **en prose, sous forme de lettre** et s'adresser à une personne de notre temps, fictive ou réelle, vivante ou disparue, connue ou inconnue,
- 2) **Le texte doit respecter impérativement le genre épistolaire** et utiliser les conventions usuelles : lieu, date, formules de salutation, signature (ne pas signer de votre vrai nom),
- 3) Insérer, souligner et mettre en gras obligatoirement au moins trois des mots suivants : **asphodèle, harmonie, apocope, faribole, tintinnabulant, brique (ou bric ou brick)**. Les noms communs et adjectifs peuvent être mis au pluriel.

4) Présentation de 2 pages A4 maximum, dactylographiées, police Times New Roman 12 pts.

Article 3

L'inscription peut se faire dès l'ouverture du concours (conseillée) et l'envoi du texte se faire plus tard.

1) Pour les adultes et les jeunes non scolarisés à Senlis :

- le formulaire d'inscription est à compléter sur le site de la ville de Senlis : www.ville-senlis.fr/concours-decriture-2025-2026 entre le 1^{er} septembre 2025 et le 9 janvier 2026. Un avis de réception vous sera automatiquement envoyé. Le texte sera à déposer sur le même site avant le 9 janvier 2026 minuit. Aucun envoi par mail ou sur papier ne sera accepté*.

2) Pour les jeunes scolarisés à Senlis, au choix :

- le formulaire d'inscription est à compléter sur papier (à récupérer auprès de votre CDI). Le texte sera à déposer au CDI de votre établissement avant le 8 janvier 2026.
- le formulaire d'inscription est à compléter sur le site de la ville de Senlis : www.ville-senlis.fr/concours-decriture-2025-2026 entre le 1^{er} septembre 2025 et le 9 janvier 2026.

Un avis de réception vous sera automatiquement envoyé. Le texte sera à déposer sur le même site avant le 9 janvier 2026 minuit. Aucun envoi par mail ou sur papier ne sera accepté*.

Article 4

Ce concours valorise la créativité de chaque auteur et souligne l'importance de la paternité intellectuelle de chaque œuvre soumise. **Chaque participant s'engage formellement à ne pas recourir à des intelligences artificielles (IA) pour la rédaction de son texte.** Tous les écrits seront lus avec attention et l'authenticité de l'écriture sera particulièrement surveillée.

Article 5

Les résultats seront proclamés **le vendredi 13 mars 2026 à 19h**, à la médiathèque de Senlis, 1 rue Bellon. Tous les participants y sont invités.

** Si vous avez besoin d'aide pour déposer votre inscription et votre texte sur le site, n'hésitez pas à contacter la médiathèque de Senlis au 03 44 32 04 03 ou par mail sur : concoursdecriture@ville-senlis.fr*

Aucune production n'est publiée et utilisée sans l'accord de son auteur. Aucune information personnelle n'est collectée à l'insu du participant, ni utilisée à des fins non prévues. La Commune de Senlis collecte des données vous concernant afin de répondre à votre demande d'inscription et de participation au concours d'écriture de la Ville de Senlis. Vous pouvez disposer des droits d'accès, de rectification, d'effacement et le cas échéant de portabilité de vos données, d'opposition et de limitation du traitement. Vous pouvez également définir des directives sur le sort de vos données post-mortem et retirer votre consentement à tout moment. Pour plus d'information : <https://www.ville-senlis.fr/politique-de-confidentialite/>. La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du règlement. Tout manquement au présent règlement entraîne la disqualification du candidat. Le présent règlement est disponible sur le site internet de la Ville de Senlis et de la médiathèque. La responsabilité de la Ville de Senlis ne saurait être mise en cause si, en raison d'un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le concours devait être écourté, prorogé, modifié ou annulé.

